Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin Division du premier degré

Fiche profil de poste

Circonscription : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés Libellé du poste : Enseignant au centre de Détention d'Oermingen (67)

Textes de référence :

- circulaire n° 2011-239 du 8-12-2011
- convention signée le 8 décembre 2011 entre le Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le Garde des sceaux, ministre de la Justice et des libertés.

Les emplois d'enseignants en milieu pénitentiaire sont pourvus par des professeurs des écoles, des PLP ou des PLC. <u>Le critère prioritaire de recrutement sera l'adéquation profil / poste</u>. Les enseignants non spécialisés qui candidatent se verront proposer une démarche de formation préparatoire aux épreuves du CAPPEI- CAPA-SH option F ou du 2 CA-SH.

1. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES:

- expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté
- expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « difficiles »
- autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire (consignes de sécurité contraignantes...)
- capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli
- disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe
- capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (pédagogie de projet, du détour...)
- capacité à travailler en partenariat (Administration pénitentiaire, intervenants divers...)
- adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée ;
- compétences en informatique :
- aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages

2. MISSIONS

Sous l'autorité du Proviseur de l'Unité Pédagogique Interrégionale et dans le cadre du projet qui fixe l'organisation annuelle du service d'enseignement, le professeur devra mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite ou à la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme pour des adultes.

Il assurera une action pédagogique efficace, prenant en compte les spécificités du milieu pénitentiaire en effectuant :

a. Des tâches d'enseignement

- > objectif éducatif de soutien à la personne
- objectif de qualification et de validation des acquis
- objectif d'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs
- > mise en place d'une démarche personnalisée (bilan initial, organisation de modules définis dans le temps, évaluation des acquis)
- utilisation de supports motivants pour des personnes incarcérées ayant pour objectif l'acquisition de compétences nouvelles et la perspective de validation des acquis (TUIC, ateliers d'écriture, journaux, théâtre, code de la route, ASSR...),
- enseignement en liaison avec les actions de formation professionnelle dispensées dans l'établissement

b. Des tâches de coordination et de synthèse

- tenue de documents destinés aux services pénitentiaires, contributions au suivi par les services pénitentiaires d'insertion et de probation, participation au parcours d'exécution de la peine...
- actualisation de la composition des groupes scolarisés
- tenue de livrets personnels de compétences

3. CONDITIONS DE RECRUTEMENT:

Entretien devant une commission composée :

- du Directeur de l'établissement pénitentiaire
- du Proviseur de l'Unité Pédagogique Interrégionale
- de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'A.S.H.ou de l'IA-IPR Vie scolaire
- de la responsable locale d'enseignement du Centre de détention d'Oermingen

Les personnels intéressés adresseront, **par voie hiérarchique**, une lettre de candidature et de motivation à la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale du Bas-Rhin.

Mise à jour de la fiche : février 2018

FICHE DE POSTE N°ASH C13-2

Chaque candidat peut se mettre en rapport avec le responsable de l'unité locale d'enseignement du centre de détention d'OERMINGEN (tel : 03.88.00.59.00) afin d'<u>obtenir des informations plus précises sur la nature du poste et l'organisation du service d'enseignement</u> ou de Monsieur BORDES proviseur de l'unité pédagogique interrégionale des services pénitentiaires (03.88.56.81.43 ou 06.78.60.17.92).

Mise à jour de la fiche : février 2018